



Doc. 15776
21 juin 2023

Réduire la fracture numérique: promouvoir l'égalité d'accès aux technologies numériques

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12.4, insérer le paragraphe suivant:

«à favoriser le développement d'une filière de production, de réutilisation et de reconditionnement d'appareils et d'outils numériques à condition que ceux-ci fonctionnent correctement et soient disponibles à un prix abordable;»

Déposé par:

CLAPOT Mireille, France, ADLE
BONETTI Elena, Italie, ADLE
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
COMA Bernadeta, Andorre, ADLE
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
LE NAY Jacques, France, ADLE
O'LOUGHLIN Fiona, Irlande, ADLE

1. 2023 - Troisième partie de session

